

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2016 À 18 HEURES 30

N° 1 - 26 / 2015 : URBANISME - REPRISE ET POURSUITE DES PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX EN COURS DANS LES COMMUNES DE SAINT-JUÉRY ET TERSAC

L'An Deux Mille Seize, le 18 février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 18 février 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Claude LECOMTE), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Najat DELPEYRAT (pouvoir de Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir de Michel MARTY), Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO, Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir à Najat DELPEYRAT), Emmanuelle PIERRY, Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Stéphane BARDY,

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 45

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 FÉVRIER 2016**N° 1 - 26 / 2015 : URBANISME - REPRISE ET POURSUITE DES PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX EN COURS DANS LES COMMUNES DE SAINT-JUÉRY ET TERSSAC**

Pilote: Direction générale – Mission territoire d'agglomération

Autres services concernés : Affaires juridiques et marchés, finances et budget

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur,

Par arrêté préfectoral du 7 décembre 2015, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Or, des procédures sont en cours dans certaines communes. L'article L. 123-1 II bis du code de l'urbanisme, prévoit qu' : « Un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date [...] du transfert de cette compétence ».

L'établissement public de coopération intercommunale compétent est substitué de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence.

Les communes de Saint-Juéry et de Terssac ont délibéré en vue de la poursuite, par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, des procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme en cours au moment du transfert de la compétence.

Il est précisé que les contrats relatifs à ces procédures sont transférés de plein droit à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Aussi, considérant l'accord des communes, il vous est proposé de confirmer la reprise des procédures suivantes :

Saint-Juéry : modification du PLU

Terssac : révision du PLU

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Juéry en date du 22 décembre 2015 par laquelle il est demandé à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de reprendre la procédure de modification du PLU en cours,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Terssac, en date du 30 décembre 2015 par laquelle il est demandé à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de reprendre la procédure de révision du PLU en cours,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE, après accord des communes concernées, d'achever les procédures de modification du PLU de la commune de Saint-Juéry et de révision du PLU de la commune de Terssac.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices concernées.

DONNE tout pouvoir au président pour accomplir les formalités administratives liées à la poursuite de ces études.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 février 2016,

Le président,

Philippe BONNÉCARRÈRE

